



# RURALYS NOUVELLES

Volume 1, Numéro 2

Mars 2004

## **La consolidation de Ruralys**

Depuis cet automne, Ruralys à travailler sur plusieurs fronts. Les opérations de démarchage de l'organisme et sa consolidation

## **2) La consultance architecturale**

La création d'un comité de consultance architecturale chargé de livrer des services-conseils en matière de restauration et le lancement prochain d'un portail Internet doté d'une base de données unique sont les deux outils que nous rendrons très bientôt disponibles au grand public et auprès des municipalités pour soutenir leur action de conservation, de rénovation et de mise en valeur du bâti.

## **3) La protection des paysages**

Depuis le 4 août dernier, Ruralys a amorcé un *premier contrat de services* portant sur l'élaboration d'un plan d'intervention pour la protection des paysages. L'objectif : développer une approche expérimentale pour le Bas-St-Laurent en matière de protection des paysages et c'est la MRC de Kamouraska qui constitue le territoire pilote de ce projet.

Le chargé de projet, le géographe Alain Parent, s'est vu confier le mandat d'identifier les composantes fondamentales du paysage, de tracer la carte de sensibilité des paysages inventoriés et de dresser le diagnostic de la situation. Des propositions concrètes de conservation et de mise en valeur, des stratégies de sensibilisation du grand public, la méthodologie de travail et les outils nécessaires à la mise en œuvre du plan d'intervention seront présentés au printemps 2004 dans le cadre d'une journée d'étude rassemblant les intéressés.

## **4) Le verger conservatoire**

Soucieux d'assurer la conservation et la diffusion des variétés fruitières anciennes les mieux adaptées et les plus caractérisées du territoire, Ruralys s'est déjà mis à l'ouvrage pour créer un premier verger conservatoire en milieu rural. La récupération de variétés existantes, la désignation des terrains, la multiplication de variétés et la planification des opérations techniques horticoles sont amorcées. Un comité de travail est formé en vue de définir précisément la mission de ce verger de conservation, ses critères de développement et les mécanismes de collaboration devant être établis avec les personnes, corporations et institutions intéressées par les variétés fruitières anciennes.